

**AVIS PUBLIC
RÉSOLUTION DE PPCMOI 52-2024
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 18 mars 2024, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution de PPCMOI 52-2024 autorisant la construction d'un bâtiment commercial (vente au détail et bureaux) à même un projet d'ensemble, dans la zone commerciale Ej02Cr, à l'égard de l'immeuble situé sur les lots 3 142 332 et 3 142 333 du Cadastre du Québec (1230, rue Sherbrooke), en dérogation aux articles 25, 36, 42 et 130 du règlement de zonage 2368-2010.

Cette résolution de PPCMOI a pour objet de :

- permettre une marge avant de 0,1 mètre pour la plantation d'arbres le long des rues Sherbrooke et Voyer alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une marge minimale avant de 1,5 mètre pour un arbre;
- permettre d'avoir un arbre pour chaque 14 mètres linéaire de frontage alors que ce même règlement prévoit au moins 1 arbre pour chaque 9 mètres linéaire de frontage;
- permettre 38 cases de stationnement alors que ce règlement prévoit un minimum de 44 cases, soit l'équivalent d'une case de stationnement par 25 mètres carrés de superficie d'établissement commercial et d'une case de stationnement par 40 mètres carrés de superficie d'établissement pour bureaux professionnels pour l'ensemble du site;
- permettre une marge avant de 2,8 mètres de la rue Voyer et 2,9 mètres du boulevard Industriel pour le bâtiment alors que ce règlement prévoit une marge avant minimale de 6,0 mètres;
- permettre l'utilisation d'un conteneur comme bâtiment accessoire alors que ce règlement prévoit qu'aucun conteneur ne peut servir de bâtiment accessoire sauf pour les zones industrielles et publiques.

Selon les dispositions concernées, cette résolution n'a pas requis l'approbation des personnes habiles à voter ou est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 4 avril 2024, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 15 avril 2024.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière